

CITÉ DE DORVAL  
CITY OF DORVAL

## **PROMULGATION**

AVIS PUBLIC est donné à tous les intéressés que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal le 13 décembre 2021 :

**Règlement RCM-87-2021** : Règlement concernant les taxes pour l'exercice financier 2022.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements au bureau de la greffière, 60, avenue Martin, Dorval, durant les heures ordinaires de bureau ou sur le site internet de la Cité : [www.ville.dorval.qc.ca](http://www.ville.dorval.qc.ca) .

Donné à Dorval, Québec, ce 22 décembre 2021.

Me Chantale Bilodeau  
Greffière